

Garanties mobilisables sur les contrats dommages aux biens

Conditions générales	Garanties	Franchise	Capital plafonné	Exclusions
100% pro (avant mars 2014)	Vol / vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> Générale sur dommages immobiliers 10% des dommages garantis avec minimum de 1.25 et maxi de 3 x indice sur dommages mobiliers intérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment : illimité Agencements : 25% du montant fixé aux DP sur garantie incendie Contenu : montant aux DP 	Les graffitis, tags, pochoirs et inscriptions de toute nature, affichage, salissure, rayures sur les façades et les clôtures
100% pro (post mars 2014)	Incendie, évènement assimilés et vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> Générale mentionnée aux DP 	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment : illimité (frais réel) Agencements : frais réels Contenu : montant aux DP 	Les graffitis, tags, pochoirs et inscriptions de toute nature, affichage, salissure, rayures autres que ceux situés à l'intérieur des locaux
Habitation	Vandalisme	Franchise générale mentionnée aux DP	<ul style="list-style-type: none"> Immobilier : sans limitation de somme Mobilier : montant fixé aux DP 	Les graffitis, tags, pochoirs et inscriptions de toute nature, affichage, salissure, rayures sur les murs extérieurs, volets, portes, portails, grilles grillage métallique et clôtures
Domicile	Vandalisme	Franchise générale mentionnée aux DP	<ul style="list-style-type: none"> Immobilier : 25 x indice Mobilier : montant fixé aux DP 	Les graffitis, tags, pochoirs et inscriptions de toute nature, affichage, salissure, rayures sur les murs extérieurs, volets, portes, portails, grilles grillage métallique et clôtures.
Logiplus	Vandalisme extérieur non garanti (uniquement si effraction des locaux).	X	X	X
Immeuble	Incendie et Événements assimilés	0,5 fois l'indice	<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment : illimité Mobilier : 40 fois l'indice 	Les graffitis, tags, pochoirs et inscriptions de toute nature, affichages, salissures, rayures, sur les façades et les clôtures
Multirisque Industrielle	Actes de Vandalisme, de Sabotage, Émeutes et Mouvements Populaires (+ garantie « Pertes	10% du montant des dommages avec un min de 0,5 x indice et max 5 x l'indice (sauf dérogation prévue aux DP)	Idem capitaux déclarés garantis en Incendie	Les dommages matériels résultant d'un vol (le vol est également exclu) Les dommages causés lorsque les locaux assurés ne comportent pas les moyens de protection prévus par le contrat ou ne sont pas utilisés pendant la nuit et pendant les

	d'exploitation » si elle a été souscrite)			jours de fermeture de l'entreprise. Les dommages résultant d'un vol, d'une guerre civile ou d'une guerre étrangère. Les dommages de vandalisme causés aux locaux inoccupés ou inexploités depuis plus de 45 jours. Les graffitis, inscriptions de toute nature, affichages, salissures, rayures.
--	---	--	--	--

NB : en cas de vandalisme sur vitrine avec seulement des dommages aux vitrages (pas de dommages sur menuiseries extérieures) : le sinistre est à ouvrir sous la garantie Bris De Glace (franchise minorée).